



Réf. : C.L.17.2025

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et Membres associés et a l'honneur de se référer à la résolution WHA71.8 (2018) de l'Assemblée mondiale de la Santé relative à l'amélioration de l'accès aux technologies d'assistance, dans laquelle le Directeur général est prié de faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution à l'Assemblée mondiale de la Santé **en 2022, en 2026 et en 2030**.

Les États Membres sont invités à désigner un point focal issu du Ministère de la santé, qui sera chargé de contribuer à l'établissement du rapport de situation demandé dans la résolution WHA71.8. Ce point focal sera tenu d'assurer la coordination avec les départements concernés et les autres ministères pour déterminer les progrès accomplis dans le pays en matière d'accès aux technologies d'assistance après l'adoption de la résolution, y compris en ce qui concerne la législation, la couverture, le financement, les ressources humaines, la réglementation, les normes et les initiatives spécifiques.

L'OMS a mis au point 10 indicateurs d'amélioration de l'accès aux technologies d'assistance pour mesurer les progrès réalisés dans l'application de la résolution WHA71.8. En 2021, 70 États Membres ont répondu à la première enquête sur ces indicateurs et ont ainsi contribué au rapport présenté à l'Assemblée mondiale de la Santé en 2022 et au rapport mondial sur les technologies d'assistance publié par l'OMS et l'UNICEF en 2022.

Les indicateurs de progrès ont été encore affinés en 2025, en consultation avec les États Membres. Pour faciliter la collecte de données, l'OMS a préparé un questionnaire en ligne (DataForm). Un accès individuel à ce formulaire sera fourni aux points focaux afin qu'ils puissent charger les données demandées pour les 10 indicateurs de progrès. Le questionnaire sera disponible dans les six langues officielles **du 1^{er} août au 31 octobre 2025**.

Les États Membres sont priés de communiquer par courrier électronique à l'adresse assistivetech@who.int, en indiquant comme objet du message « AT progress indicators », les informations suivantes sur le point focal qu'ils auront désigné :

- le titre, le nom et le prénom ;
- le pays, la fonction et l'affiliation ;
- la langue de communication choisie (anglais, arabe, chinois, espagnol, français ou russe) ;
- la ou les adresses électroniques pour la correspondance.

Une fois ces informations reçues, le Secrétariat pourra répondre aux questions éventuelles et donnera au point focal accès au questionnaire DataForm dès qu'il sera ouvert.

L'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres et Membres associés les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 13 juin 2025